



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 16 avril 2013

**Révision totale de la loi sur le transport de marchandises ; stratégie globale visant à  
encourager le transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire  
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement,

Le 16 avril 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faitières de l'économie et les milieux intéressés au sujet du projet cité sous rubrique. Par la présente, nous donnons suite à ce mandat et nous lançons ladite procédure de consultation.

Nous vous prions de nous remettre votre prise de position d'ici au 15 août 2013 en l'envoyant à l'adresse suivante :

Office fédéral des transports  
Division Financement  
3003 Berne  
ou [finanzierung@bav.admin.ch](mailto:finanzierung@bav.admin.ch)

En adoptant la motion 10.3881 « Avenir du transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire », les Chambres ont chargé le Conseil fédéral de lui proposer une stratégie globale visant à encourager le transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire.

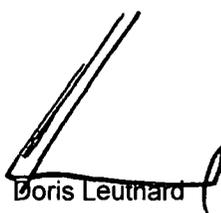
Le présent projet mis en consultation répond donc à ce mandat du Parlement. Par transport ferroviaire de marchandises « sur tout le territoire », il faut entendre le transport ferroviaire en Suisse à l'exception du trafic de transit à travers les Alpes, ce dernier faisant l'objet d'une attention politique particulière dans le contexte du transfert du trafic lourd transalpin. L'élaboration de la stratégie globale a donné lieu à la redéfinition des principes et des objectifs du trafic marchandises ainsi que des tâches de la Confédération ; à partir de là et dans l'optique de ces objectifs, il a fallu vérifier la

situation actuelle en matière de subventions (indemnités d'exploitation, contributions d'investissement et solutions de remboursement) puis préparer des propositions de modification.

Vous trouverez en annexe le projet mis en consultation accompagné des actes modificateurs du droit en vigueur. Cette documentation peut également être téléchargée sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou commandée par courriel à [info@bav.admin.ch](mailto:info@bav.admin.ch).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :  
M. Arnold Berndt ([Arnold.Berndt@bav.admin.ch](mailto:Arnold.Berndt@bav.admin.ch), chef de la section Trafic marchandises, tél. 031 / 323 05 33) et M. Reto Schletti ([Reto.Schletti@bav.admin.ch](mailto:Reto.Schletti@bav.admin.ch), chef de section suppléant Trafic marchandises, tél. 031 / 322 57 70).

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement, l'assurance de notre considération distinguée.



Doris Leuthard  
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de consultation (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)